



## Que puisse je faire pour mon fils ?

Par **cloclo\_old**, le 19/02/2008 à 16:10

bonjour

je suis separer depuis 5 ans je n'etais pas marier  
mais j'ai un petit garçon issu de cette relation  
lors du jugement ya 5 ans il a ete decider que la mere aura la garde et moi j'aurai un droit de  
visite et d'hebergement tout les 15 jours

raison de ma separation : mon ex compagne quelque mois apres la naissance de notre fils a  
commencer a avoir un amant dont elle est tomber enceinte, nous nous sommes separer elle  
etais enceinte de 6 mois de son amant, et comme elle m'avait laisser des dettes  
approximativement 20 000francs je n'ai pas pu avoir la garde de mon fils

a l'heure actuelle est toujours avec son amant de l'epoque et ont eut 2 enfants.  
son compagnon est parfois violent il m'est arriver en allant chercher mon fils de voir mon ex  
avec des oeil au beurre noir mais me dis trouve toujours une excuse, a plusieurs reprise j'avais  
remarquer des marques sur mon fils, j'en ai donc parler avec la maman et elle ma affirmer  
qu'il se faisait ca en jouant.

seulement en 2005 mon fils a fini au urgence car sa mere sur un coup de colere lui avait  
balancer une regle et lui avait ouvert le crane, quelques mois plsu tard en mai 2006, quans  
mon ex a ete accoucher de son 3eme enfant, son compagnon a gifler mon fils qui avait 5ans (  
c'est mon fils qui me la dis) et quand je suis venue le chercher 3 jours apres il avait la joue  
toute bleu je l'ai donc emmener a l'hospital pour faire constater.

mon fils a raconter a lapolice et aux assistantes social venu que son beau papa l'avias gifler  
car il ne voulais pas repartir de la maternite, que son beau papa taper sa maman quand il se  
disputer.

un dossier a donc ete ouvert chez le juge et une educatrice a ete mise en place durant 1 ans.

lors du rapport final il a ete constater que mon fils n'ete pas en danger chez sa maman, et que seul quelque seance chez un psychologue ete necessaire afin de resoudre le probleme relationnel entre lui et sa mere.

durant toute la mise en palce de l'educatrice tout c"st toujours tres bien passé, mon fils ne pleurer quand je le ramener le dimanche, bon dialogue avec mon ex

cependant depui quelques mois, mon fils pleure mais vraiment leger quand je le ramene, reclame a venir vivre chez moi car il se dit plus heureux car on fait attention a lui( devoirs, jouer , ballade, etc....)

en outre il ma appris le week end dernier que sa maman avait eut un geste qui pour moi n'a pas normal

en effet comme certaines de ces dents sont tomber je lui ai demander quand elle allez repouss

**Par cloclo\_old, le 21/02/2008 à 13:46**

comme certaine de ces dents sont tomber je lui ai demander quand elle aller repousser et la il ma repondu je sais pas car maman ma fait saigner l'autre fois

alors j'ai commetn ca

et la il ma dit que parcequ'il rigoler betement sa mere lui avait balancer un truc dans le visage et l'a fait saigner de la bouche

il am dit de ne pas le dire a sa mere car si sa mere sait que je sis au courant elle va le disputer

non masi ou vas ton, mon fils rigole comme il rigole, surtout que il rigole pas betement mai comme un enfant quoi

si maintenant il na plsu le droit de rire chez sa mere sans se prendre un truc en plein visage c'est pas normal

que puis je faire pour l'aider sans le trahir ?

ps : desole de pas avoir marquer la suite plus tot mais je pensez que tout ete passer la 1ere fois

**Par Jurigaby, le 21/02/2008 à 15:42**

Bonjour.

Peut être pouvez vous redéposer une demande en vue d'obtenir la garde ou encore, essayer de prévenir à nouveaux les services sociaux..

Je vous conseillerai franchement de prendre un avocat afin de faire le maximum pour que cette situation se termine.

Bon courage car malheureusement, j'imagine qu'il vous en faut beaucoup.

Par **sozzo**, le **21/02/2008** à **16:27**

Bonjour cloclo

Je découvre ton problème par ton post et celui de tealyne, car tu lui avais répondu donc je te répète ce que je t'avais écrit :

je pense que tu dois avoir beaucoup de courage concernant ton fils et que tu dois beaucoup prendre sur toi pour ne pas t'énerver, car je te confirme que voir son fils se faire maltraiter, c'est dur, le mien a été retiré à sa mère pour ce motif, je te conseille de voir le juge des enfants et demander une aemo (assistance éducative en milieu ouvert) et cela pourrait peut être aider ton fils. Cela dure un an et peut être renouvelé et l'enfant, sa mère, son père seront écouter et ton fils pourra avoir l'aide d'une psychologue, cela pourra peut être prouver le danger chez sa mère.

Sinon, comme je l'ai fait, je te conseille de faire un certificat médical d'arrivée et un certificat médical de départ à chaque fois que ton fils va chez toi (qui indique les traces qu'il porte), tu peux les conserver et t'en servir pour le jaf si tu redemandes la garde de ton fils sinon tu portes plainte contre sa mère et son beau père pour mise en danger d'un enfant, mais c'est long et très peu de suite, si tu es sur et que tu as confiance en ton fils, fais le, le juge peut l'entendre s'il pense que ton fils est capable de s'exprimer (si je ne me trompe pas, il l'entendra seul sans ses parents). En espérant que ça s'arrange pour vous deux je rejoins jurigaby dans son idée, ne tarde pas car l'avenir de ton fils est en jeu..

Par **cloclo\_old**, le **24/02/2008** à **11:14**

soso merci pour ta reponse mai l'educatrice dont tu me parle a deja ete mise en place de septembre 2006 a septembre 2007

mon fils c'est expliker devant un policier devant moi qui a noter ces propos et ensuite mon fils a ete entendu au tribuanl en privee

mai cela na pas abouti car le juge a simplemtn decide de mettre l'educatrice pour aider a resoudre le prob

et je dois dire que tout le temps qu'elle ete en place ca c supe bien passe, mai helas on ne pe pas la laisser en permanence

mon fils recoit surtout des pression psychologique donc il ne raocnte rien, car sil raconte il sait que derriere sa maman va le punir

donc a moi il parle car il voit que je rconte pas mai au autre non car il sait que apres ca repeter par le juge

l'an derni il a dit que son beu pere l'avait gifler et qu'il frapper sa maman quand il se disputer et kan le juge a dit sa devant sa mere , sa mere et son compagnon ont completment dementi(normal) et du coup on ne la pas pris au serieux

plusieur jour apores il a eut rendez vous avec le psychologue, mais ce derneir a juste remarquer un probleme relationnelle entre mon fils et sa mere ,

je suis sur que mon fils ne lui a pas raconter tout ce qu'il me dit car deja sa mere ete presente et que secondo jeense que ca mere l'avais briefer avant en lui demande de rien dire

et que voulez vous un enfant de 5ans (a l'epoque) bha il ecoute sa mere,il se repdn pas compte encore des chose

j'ai en outre un avocat mais je pense en changer car je trouve qu'elle ne fait pas grand chose